



## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** elma tec clean S1

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

##### Secteur d'utilisation [SU]

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

##### Catégories d'utilisation [PC]

PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

##### Catégories de processus [PROC]

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage

##### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

##### Conditions d'utilisation recommandées

Concentré de nettoyage acide, aussi pour décapage de surfaces en acier inox.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant / fournisseur

Elma Schmidbauer GmbH  
Gottlieb-Daimler-Str. 17, D-78224 Singen (Htwl.)  
Téléphone +49 7731 882-0, Fax +49 7731 882-266  
E-Mail [info@elma-ultrasonic.com](mailto:info@elma-ultrasonic.com)  
Internet [www.elma-ultrasonic.com](http://www.elma-ultrasonic.com)

#### Service des renseignements

Chemie/Labor: Email: [chemlab@elma-ultrasonic.com](mailto:chemlab@elma-ultrasonic.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Renseignements en cas d'urgence

Vergiftungs-Informationen-Zentrale Freiburg  
(Sprache/Language: D, GB)  
Téléphone +49 761 19240

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et  
catégories des risques

Consignes en  
cas de danger

Méthode de classification

Eye Irrit. 2

H319

Méthode de calcul.

#### Consignes en cas de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### 2.2. Éléments d'étiquetage



Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS07

**Mot signal**

Attention

**Consignes en cas de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Consignes de sécurité**

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**! Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges**

Contient 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

non signifiante

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

**! RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

non applicable

**3.2. Mélanges**

**Description**

Mélange aqueux acide d'agents de surface anioniques et non ioniques, sels d'acides organiques et acide citrique, sans chlorure.

**! Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
68411-30-3	270-115-0	C10-C13-alkylbenzènesulfonates, sels de sodium	< 1	Acute Tox. 4, H302 / Skin Irrit. 2, H315 / Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Chronic 3, H412
5949-29-1	201-069-1	Monohydrate d'acide citrique	ca. 20	Eye Irrit. 2, H319



#### Composants dangereux (continue)

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
2682-20-4	220-239-6	2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	>= 0,00015 < 0,0005	Acute Tox. 3, H301 / Acute Tox. 3, H311 / Acute Tox. 2, H330 / , EUH071 / Skin Corr. 1B, H314 / Eye Dam. 1, H318 / Skin Sens. 1A, H317 / Aquatic Acute 1, H400 M=10 / Aquatic Chronic 1, H410 M=1

#### REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
68411-30-3	C10-C13-alkylbenzènesulfonates, sels de sodium	01-2119489428-22
5949-29-1	Monohydrate d'acide citrique	01-2119457026-42

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### Après ingestion

Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion accidentelle, boire beaucoup d'eau et demander l'avis d'un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Aucune autre information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Remarques s'adressant au médecin / traitement

Aucune autre information disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

mousse

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde de carbone (CO)

Oxydes de soufre



---

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Personnel non formé pour les cas d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel.  
Sol très glissant suite au déversement du produit.

#### Équipes d'intervention

Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Utiliser un équipement de protection individuel.  
En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.  
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.  
Sol très glissant suite au déversement du produit.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).  
Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.  
Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.  
Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

---

## ! RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### ! Précautions lors de la manipulation

Éviter la formation d'aérosol.  
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

#### Mesures générales de protection

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

#### ! Mesures d'hygiène

Prévoir la possibilité de se laver sur le lieu de travail.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons.  
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des bases.  
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

#### ! Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.  
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.  
Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité.



Ne pas conserver à une température inférieure à -5 °C.  
Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.

**Stabilité au stockage**

Durée de stockage: 3 ans.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées**

aucune autre

**! RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs de référence DNEL/PNEC**

**DNEL salarié**

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
68411-30-3	C10-C13-alkylbenzènesulfonates, sels de sodium	85 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	

**PNEC**

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
5949-29-1	Monohydrate d'acide citrique	0,44 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		1000 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
68411-30-3	C10-C13-alkylbenzènesulfonates, sels de sodium	3,43 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		0,268 mg/l	PNEC eaux, eau douce	

**! Remarques complémentaires**

Valeurs limites d'exposition professionnelle: Aucune information significative disponible.

**8.2. Contrôle de l'exposition**

**! Protection des mains**

gants résistant aux produits chimiques

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: Butyl, 0,5mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: NBR, 0,35mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: FKM, 0,4mm, >=8h.

**Protection des yeux**

lunettes assurant une protection complète des yeux

**Limitation et contrôle de l'exposition pour l'environnement**

Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.



## ! RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>aspect</b> liquide	<b>Couleur</b> de jaune clair à jaune foncé	<b>Odeur</b> fruitée
--------------------------	--	-------------------------

**Seuil olfactif**  
non déterminé

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	1,6	20 °C			
<b>début d'ébullition</b>	> 100 °C				
<b>Plage de solidification</b>	<= -5 °C				
<b>Point d'éclair</b>					Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non applicable				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non applicable				
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				
<b>Température d'auto-inflammation</b>					non spontanément inflammable
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non significative				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non significative				
<b>Pression de vapeur</b>	ca. 23 hPa	20 °C			
<b>Densité relative</b>	1,082 g/cm <sup>3</sup>	20 °C			
<b>Densité de vapeur</b>	non disponible				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					miscible
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)</b>	-1,72	20 °C			Valeur pour acide citrique.
<b>Température de décomposition</b>	>= 100 °C				



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 06.02.2020

Modifié 06.02.2020 (F) Version 1.5

**elma tec clean S1**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Viscosité (dynamique)</b>	1,7 mPa*s	20 °C			
<b>Teneur en solvant</b>	0 %				
<b>Vitesse d'évaporation</b> eau: 0,36 (ASTM D3539).					
<b>Propriétés comburantes</b> aucune					
<b>Propriétés explosives</b> aucune					

**9.2. Autres informations**

Le mélange n'est pas classé comme corrosif pour les métaux.  
Aucune autre information signifiante disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune autre réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.  
Réaction exothermique avec les lessives alcalines.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable à la température ambiante.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact des bases fortes.

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur et rayonnement direct du soleil.

**10.5. Matières incompatibles**

**Substances à éviter**

Réagit au contact des bases fortes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**! RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	> 5000 mg/kg		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	> 5000 mg/kg		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	



	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>Irritation de la peau</b>	Légèrement irritant.			
<b>Irritation des yeux</b>	Irritant.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	Le mélange n'est pas classé comme sensibilisant cutané.			Contient 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition unique).

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).

#### **Danger par aspiration**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.

#### **! Contrôles toxicologiques (informations diverses)**

Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérigène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

OECD 435: not corrosive to skin.

#### **Constatations empiriques**

dessèche la peau

## **! RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

#### **Effets toxiques sur l'environnement**

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	CL 50 177 mg/l		calculé	
<b>Daphnie</b>	CE 50 132 mg/l		calculé	
<b>Algues</b>	CE 50 876 mg/l		calculé	

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

<b>Dégradabilité physico-chimique</b>	100 %		Neutralisation, mesure de pH.	Propriétés acides sont éliminées à 100%.
<b>Biodégradabilité</b>	> 95 %	diminution du COD (carbone org. dissous)	calculé	Facilement dégradable.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

C10-C13-alkylbenzènesulfonates, sels de sodium: L'accumulation significative dans les organismes n'est pas prévue.

acide citrique: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue.

2-méthyl-2H-isothiazol-3-one: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

C10-C13-alkylbenzènesulfonates, sels de sodium: Faiblement mobile dans le sol.

Adsorption faible sur le sol, mobile dans le sol.

2-méthyl-2H-isothiazol-3-one: Adsorption faible sur le sol, mobile dans le sol.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.



#### 12.6. Autres effets nocifs

Aucune autre information significative disponible.

#### Remarques diverses relatives à l'environnement

	Valeur	Méthode	Remarque
<b>DCO</b>	158 mgO2/g	calculé	
<b>Valeur AOX</b>	D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.		

#### Remarques générales

Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.

Le mélange n'est pas classé comme dangereux aigu/chronique pour le milieu aquatique.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Code déchets

20 01 30

##### Nom du déchet

détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

#### Recommandations relatives au produit

Ne pas éliminer avec des déchets domestiques.

Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des règlements administratifs en vigueur.

Neutraliser avec des bases ou de la chaux.

#### Recommandations relatives à l'emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

#### Produit de nettoyage recommandé

l'eau.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	-	-	-
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	-	-	-
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	-	-	-
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	-	-	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	-	-	-
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	aucune		
<b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	non significative		
<b>Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID</b>	Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.		



---

**Transport maritime IMDG**

No hazardous material as defined by the prescriptions.

**Transport aérien ICAO/IATA-DGR**

No hazardous material as defined by the prescriptions.

---

**! RUBRIQUE 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Autorisations**

non significative

**Limites d'utilisation**

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 3 - non significative s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**Autres réglementations (UE)**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

**Directive COV (composants organiques volatils)**

**Teneur COV** 0 %

**(composants organiques volatils)**

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

**Informations diverses**

Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.4

**Source des principales informations**

Mesures propres.

Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>.

Informations de nos fournisseurs.

- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.
  - H301 Toxique en cas d'ingestion.
  - H302 Nocif en cas d'ingestion.
  - H311 Toxique par contact cutané.
  - H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
  - H315 Provoque une irritation cutanée.
  - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
  - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
  - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
  - H330 Mortel par inhalation.
  - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
  - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
  - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
-